



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER
HÔTEL DE VILLE
18 RUE DE LA MAIRIE
35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER

Dossier suivi par : Erwan SAVIN

Objet : demande de déclaration préalable

A Rennes, le 06/07/2022

numéro : dp25622S0092

demandeur :

adresse du projet : CHEMIN DE DAME JOUANNE 35800 SAINT-BRIAC-SUR-MER

M. LESCURE BERTRAND
46 QUAI SAINT VINCENT
69001 LYON

nature du projet : Restauration

déposé en mairie le : 20/06/2022

reçu au service le : 23/06/2022

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques - Club-house du Dinard Golf

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1)

- La couverture sera réalisée en ardoise naturelle posée au crochet teinté.
- Les épis de faîtage en bois seront affinés dans leur dessin (plus pointu) avec arêtes chanfreinés. Les dessins d'exécution seront fournis pour validation avant réalisation des travaux.
- Les joints seront réalisés au mortier de chaux naturelle hydraulique (NHL 2 ou 3,5) mélangée sur le chantier à du sable de carrière et/ou de rivière de granulométrie adaptée au support et à l'architecture du bâtiment. Ils seront mis en œuvre à fleur de pierre, joints creux et détourages exclus.
- Des échantillons d'enduit seront réalisés sur place, pour validation de l'Architecte des Bâtiments de France, et conformité, avant travaux.
- Les menuiseries des fenêtres devront être en bois peint (le blanc pur, le noir et le gris anthracite étant proscrit), sans volet roulant, à deux vantaux ouvrant à la française et comportant des petits bois chanfreinés, façon bain de mastic, non compris entre deux verres. Le rejet d'eau et la pièce d'appui seront arrondis. Le cochonnet (partie visible du dormant) n'excédera pas 2 cm.

L'architecte des Bâtiments de France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandra Le Dévéhat', enclosed within a large, loopy oval flourish.

SANDRA LE DÉVÉHAT

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.